

COMMUNE DE HOUYET



AVIS

Location sous bail à ferme de parcelles communales.

La Commune de Houyet met en location sous le régime du bail à ferme, diverses parcelles communales, situées à HOUR et WANLIN.

La Commune de Houyet met également en location sous le régime du bail à ferme de courte durée, diverses parcelles communales situées à WANLIN.

Les cahiers des charges, ainsi que les plans des biens affermés peuvent être consultés sur rendez-vous au Service du Patrimoine (082/67.69.68), les jours ouvrables, de 09h00 à 12h00.

Ces documents sont également disponibles sur demande.

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom du Collège communal de Houyet, rue Saint-Roch n°15 à 5560 HOUYET. Le pli contient une ou plusieurs enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « *soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... de la parcelle cadastrée sous... (commune, division, section et numéro)* » ;

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention : « *soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... de la parcelle cadastrée sous... (commune, division, section et numéro)* » au Secrétariat communal, service du Patrimoine, rue Saint-Roch n°15 à 5560 HOUYET, durant les heures d'ouvertures du service, contre accusé de réception.

Les soumissions devront parvenir pour le lundi 19 octobre 2020 au plus tard. L'ouverture des soumissions, en séance publique du Collège communal, est fixée au mardi 20 octobre 2020 à 12h00.

Par le seul fait de soumissionner, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions des cahiers des charges et s'y conformer.

Pour le Collège :

La Directrice générale ff,


Sabine SCAILLET



La Bourgmestre,


Hélène LEBRUN